

# ANJOU TAROT CLUB

2 Square de la Chouanière 49000 ANGERS

Tél 06 26 41 67 90 Email [anjoutarotclub@gmail.com](mailto:anjoutarotclub@gmail.com)

Maison du Lac 34 Rue de la chambre aux deniers 49000 ANGERS



## Règlement intérieur de l'association

Anjou

## Tarot Club

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association Anjou Tarot Club dans le cadre des statuts adoptés par l'assemblée générale en date du 23 novembre 2016, et modifiés par l'assemblée générale du 07 novembre 2024. Il est disponible auprès du secrétariat du club et sur le site du club

<http://www.gardesanslezinerangevine.fr/>.

Tous les membres s'engagent à le respecter. Si nécessaire, une modification provisoire peut y être apportée par le conseil d'administration, en attente de validation par la prochaine assemblée générale.

### Organisation de l'association

L'association Anjou Tarot Club organise des compétitions sous la tutelle de la fédération française de tarot (FFT), avec pour objectif de développer le jeu de tarot en Anjou.

Un conseil d'administration élu pour trois ans, renouvelable par tiers chaque année lors de l'assemblée générale annuelle.

par un bureau élu en son sein par le conseil d'administration.

bureau, le trésorier et son adjoint rendent compte des activités financières de l'association.

L'association est administrée par

Le fonctionnement est assuré

Chaque trimestre, lors d'une réunion du

Le secrétaire ou

Tous les documents

le secrétaire adjoint assure la communication interne.

(courrier, comptes du club, gestion des concours ou tournois, etc.) liés au fonctionnement du club seront stockés sur le matériel informatique de l'association. Le référent informatique, issu du conseil d'administration, veille aux régulières mises à jour des informations citées ci-dessus.

### Les modalités d'adhésion

à l'article 6 des statuts, pour devenir membre de l'association Anjou Tarot Club, les personnes physiques devront :

Conformément

- 1 S'acquitter d'une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale.
- 2 Signer une autorisation pour le droit à la diffusion de son image dans des comptes rendus et reportages réalisés lors des réunions, concours ou compétitions.

L'adhésion des personnes morales devra, au préalable, être soumise à l'approbation du conseil d'administration.

### Licences

Les adhérents peuvent, s'ils le désirent, être affiliés à la fédération française de tarot (FFT) en se rendant possesseurs d'une licence délivrée par la FFT dont le montant varie selon la catégorie à laquelle appartient le licencié.

### Les activités

Les adhérents du club se réunissent régulièrement le mercredi en soirée dans la salle au 34, rue de la chambre aux deniers 49000 Angers, ainsi que les mardis et jeudis après-midi pour des concours en donnes libres. Les activités du club sont le jeu en donnes libres et en duplicaté. Des ateliers d'apprentissage de différents niveaux seront mis en place en fonction de la demande.

Le tarot familial (à quatre) est également proposé à ceux qui le souhaitent.

Le tarot familial (à quatre) est

Les joueurs non adhérents à l'Anjou Tarot Club, accompagnés d'un parrain ou marraine, peuvent de façon ponctuelle, sauf avis contraire et motivé du Président, participer à ces rencontres.

Aucune attribution de points PCN pour les

joueurs (es) classés ne sera validée lors des rencontres sans engagement

### Indemnisation et prise en charge

Les frais d'engagement et le nombre pour qualifications seront pris en charge par le club. A chaque assemblée générale, nombre et montant seront déterminés pour chaque adhérent licencié. Une participation aux frais de déplacement sera également versée à chaque qualifié se déplaçant pour participer au championnat de France. Aucune autre participation financière du club n'est prévue pour les autres compétitions.

### Concours de donnes libres

Dans la mesure du possible, deux concours seront organisés chaque année par le club, en plus des compétitions dont l'organisation nous sera confiée par le comité Poitou-

Anjou.

### Matériel et locaux

La ville

d'Angers met à notre disposition une salle avec un local pour le matériel. Chaque membre se doit de respecter les lieux et de prendre soin du matériel qui nous est confié.

#### **Charte**

La charte du club rappelle les bases nécessaires aux bonnes relations au sein du club. Chacun doit s'en approprier le contenu.

#### **Buvette**

La vente de boissons est réservée aux seuls joueurs (es) de tarot. Aucune boisson alcoolisée ne pourra être vendue à un mineur

#### **Commission de**

#### **discipline**

Afin de garantir

le respect de la charte du club et de permettre à chacun de prendre plaisir lors des parties de tarot, une commission de discipline est créée au sein de l'Anjou Tarot Club. Son rôle est de veiller au bon déroulement des rencontres. Les contrevenants s'engagent à tenir compte des observations qui pourraient leur être faites par les membres de la commission. Chaque adhérent a également la faculté de s'adresser à tout moment à l'un des membres de la commission.

#### **Sanctions**

En dehors des sanctions prévues par les divers règlements des compétitions de tarot, le conseil d'administration se réserve le droit de sanctionner tout adhérent ou joueur (se) dont le comportement viendrait perturber la sérénité des rencontres ou le bon fonctionnement du club. Cette sanction peut se traduire par :

- 1 Un avertissement
- 2 Une radiation temporaire ou définitive du club pour les adhérents
- 3 Une interdiction définitive de présence au club, ainsi qu'à toutes manifestations organisées par le club pour tout autre joueur (se) non adhérent

Dans l'attente de l'approbation de la sanction définitive par le conseil d'administration, le Président ou l'un des membres de la commission de discipline peut procéder à la mise à pied immédiate d'un joueur (se) dont le comportement empêcherait la poursuite normale des rencontres.

Président GRELIER Patrice Tél 06 26 41 67 90 Email [anjoutarot.clu@gmail.com](mailto:anjoutarot.clu@gmail.com) Préfecture Angers Récépissé W 492 00 1013

Visitez notre site :

<http://www.gardesanslezinerangevine.fr/>